

**Direction de l'Urbanisme**

**REF : DU2013003**

**Signataire : MPB**

Séance du Conseil Municipal du 21/03/2013

RAPPORTEUR : Jean-Yves VANNIER

**OBJET :Fort d'Aubervilliers - protocole relatif à l'aménagement du Fort d'Aubervilliers entre l'Etat, la communauté d'agglomération Plaine Commune, la commune d'Aubervilliers, la commune de Pantin et l'Agence Foncière et technique de la Région Parisienne faisant suite au protocole en date du 8 février 2010.**

**EXPOSE :**

Dans la perspective de l'aménagement du Fort d'Aubervilliers, l'Etat, la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune, la Commune d'Aubervilliers et l'AFTRP, ont conclu le 8 février 2010 un protocole, qui après un avenant de prolongation, est venu à son terme le 8 février 2012 et qui prévoyait la réalisation et la prise en charge par l'AFTRP d'études pré-opérationnelles nécessaires à vérifier la faisabilité du pré-programme établi par l'atelier MADEC.

Ces premières études ont permis d'affiner le projet et d'en préciser les conditions de réalisation et ont conduit les signataires à donner leur accord pour que l'AFTRP prenne l'initiative de la création d'une ZAC.

Aujourd'hui, l'AFTRP doit engager des études complémentaires pour préciser les conditions techniques et financières de réalisation du projet, et élaborer les dossiers de création et de réalisation de la ZAC.

Les études ont fait apparaître, par ailleurs, l'intérêt d'associer à la démarche la commune de Pantin.

La concertation relative à la création de la ZAC s'est déroulée de mars 2012 à décembre 2012 sur les communes de Pantin et d'Aubervilliers et se poursuivra notamment avec la création d'un groupe de citoyens témoins.

L'ensemble des partenaires souhaitant poursuivre les études et procédures de mise en œuvre de l'opération, le présent protocole a donc pour objet de préciser les relations entre les partenaires et leurs engagements jusqu'à l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC de l'écoquartier du fort d'Aubervilliers. Et porte sur :

- les prochaines étapes de la mise en œuvre du projet
  - la mise au point du dossier de création de la ZAC,
  - La mise au point et l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC et de sa pièce principale qui est le programme des équipements publics.

- Le Groupe de Citoyens Témoins

Afin d'accompagner le projet et de poursuivre la démarche de concertation sur l'aménagement du fort d'Aubervilliers, la ville d'Aubervilliers a souhaité mettre en place un groupe de citoyens témoins.

Ce groupe de citoyens, constitué d'une quinzaine de personnes, recevra une formation sur différents thèmes ayant trait à l'opération d'aménagement, et prendra connaissance du projet d'aménagement du fort et de l'état d'avancement des réflexions. Il pourra émettre des questions et des avis qui seront transmis aux membres du comité de pilotage.

Ces questions et avis pourront être pris en compte dans l'élaboration du projet. S'ils ne le sont pas, une réponse motivée sera adressée par les partenaires du projet au groupe de citoyens témoins.

- Les modalités de suivi et de pilotage du protocole

Les comités de pilotage et les comités techniques mis en place en application du protocole du 8 février 2010 pour conduire le marché de définition qui liait la Communauté d'agglomération Plaine Commune et le groupement Madec sont reconduits par le présent protocole, et sont élargis à la commune de Pantin.

Il est proposé au conseil d'approuver les termes du protocole relatif à l'aménagement du Fort d'Aubervilliers faisant suite au protocole en date du 8 février 2010 et à son avenant n°1 en date du 10 février 2011 et d'autoriser monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

**Direction Générale Développement / Direction du Développement urbain**

**Direction de l'Urbanisme**

**REF : DU2013003**

**Signataire : MPB**

**OBJET :Fort d'Aubervilliers - protocole relatif à l'aménagement du Fort d'Aubervilliers entre l'Etat, la communauté d'agglomération Plaine Commune, la commune d'Aubervilliers, la commune de Pantin et l'Agence Foncière et technique de la Région Parisienne faisant suite au protocole en date du 8 février 2010.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal autorisant Monsieur le Maire à signer le protocole relatif à l'aménagement du Fort d'Aubervilliers en date du 8 février 2010 ;

Vu la délibération du conseil municipal autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au protocole relatif à l'aménagement du Fort d'Aubervilliers (10 février 2011) ;

Considérant la nécessité par l'AFTRP d'engager des études complémentaires pour préciser les conditions techniques et financières de réalisation de l'opération et élaborer les dossiers de création et de réalisation de la ZAC ;

Considérant l'intérêt d'associer à la démarche la commune de Pantin ;

Considérant la volonté de la ville d'Aubervilliers de constituer un groupe de citoyens témoins afin d'accompagner le projet et de poursuivre la démarche de concertation sur l'aménagement du Fort d'Aubervilliers ;

A la majorité des membres du conseil, les groupes "Tous ensembles pour Aubervilliers" ayant voté contre et "Gauche indépendante et citoyenne" s'étant abstenu

**DELIBERE :**

**APPROUVE** les termes du protocole relatif à l'aménagement du Fort d'Aubervilliers faisant suite au protocole en date du 8 février 2010 et à son avenant n°1 en date du 10 février 2011, telle que celui-ci figure en annexe de la présente délibération

**AUTORISE** le Maire à signer ledit protocole au nom de la Commune

Reçu en Préfecture le : 29/03/2013

Publié le : 27/03/2013

Certifié exécutoire le : 29/03/2013

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué

Pour le Maire

L'Adjoint délégué